

n° 140

## D É C R E T

### **DÉCLARATION D'UNE SITUATION D'URGENCE AFIN DE NOMMER DES POLICIERS DU CONNECTICUT ET DU NEW JERSEY COMME POLICIERS DES TRANSPORTS EN COMMUN EN VUE DE RENFORCER LA SÉCURITÉ DANS LES TRAINS DE BANLIEUE, LES BUS ET NAVETTES FLUVIALES**

**ATTENDU QUE** les fêtes de fin d'année, notamment la veille du Jour de l'An et le Jour de l'An, sont une période d'alerte et de risque élevés d'attentats, car les terroristes choisissent habituellement des dates importantes et symboliques pour planifier les attentats, dans le but d'infliger des pertes humaines massives et de maximiser les dégâts économiques et psychologiques envers les États-Unis, comme ce fut le cas lors de la tentative d'attentat à la bombe contre un avion de ligne de Détroit le jour de Noël 2009; la tentative d'attentat à la bombe en novembre 2010 lors d'une cérémonie d'illumination d'un arbre de Noël à Portland, Oregon, par un extrémiste violent de la région; l'attentat en décembre 2010 au marché de Noël de Stockholm, Suède, par un kamikaze ; et les arrestations en décembre 2010 au Royaume-Uni de 12 individus complotant pour effectuer des attentats durant la période de Noël ; et

**ATTENDU QUE**, l'Etat de New York a historiquement été la cible des terroristes, notamment l'attentat à la bombe du World Trade Center en 1993 ; les attaques du World Trade Center du 11 septembre 2001 ; la tentative d'attentat du Brooklyn Bridge en 2003 ; la tentative d'attentat contre des centres financiers en 2004 ciblant la bourse de New York et le centre Citigroup dans la Ville de New York et la Prudential Plaza à Newark, New Jersey ; la tentative d'attentat à la bombe de 2007 contre des réservoirs d'essence d'avions et le pipeline qui alimentait les réservoirs situé au-dessous de l'aéroport international John F. Kennedy ; la tentative d'attentat à la bombe de mai 2009 contre une synagogue du Bronx et la base de la Garde nationale aérienne de Stewart ; le complot avorté de Faisal Shahzad en mai 2010 ; le complot d'attentat à la bombe en mai 2011 d'Ahmed Ferhani et de Mohamed Mamdouh contre des synagogues de la Ville de New York, durant lequel Ferhani et Mamdouh ont envisagé d'autres cibles dans la Ville de New York, dont des églises et l'Empire State Building ; la tentative déjouée d'octobre 2012 de Quazi Mohammad Rezwanul Ahsan Nafis de faire exploser une bombe de 1 000 livres placée dans une voiture devant la Federal Reserve Bank of New York dans le Bas Manhattan ; les attentats planifiés de Qazi et son frère en novembre 2012 dirigés vers des sites touristiques à New York ; et la récente inculpation de Mufid Elfgeeh, un résident de Rochester qui aurait fourni un soutien matériel à l'Etat islamique (souvent appelé ISIS ou ISIL), tous ces cas démontrent que les terroristes continuent de représenter une menace persistante pour l'Etat de New York ; et

**ATTENDU QUE**, bien qu'il n'existe pas de menace confirmée pour la région métropolitaine de New York, les réseaux de transport de l'Etat de New York ont été la cible répétée des terroristes, notamment : le complot revendiqué par al-Qa'ida en 2013 de faire dérailler un train de passagers circulant de Toronto à New York ; le complot de Zazi contre les métros de la Ville de New York en 2009 ; le complot de Bryant Neal Vinas en 2008 visant le réseau ferroviaire de Long Island ; la tentative d'attentat à la bombe de 2006 contre

les tunnels ferroviaires du réseau PATH (Port Authority-Trans Hudson) ; et la tentative d'attentat à la bombe de 2004 contre Herald Square à Manhattan. Le fait que les réseaux de transport sont la cible des groupes terroristes est d'autre part démontré par les attentats à la bombe de Londres en 2005 et Madrid en 2004 ; et

**ATTENDU QUE** des milliers de personnes voyagent entre les États de New York, du New Jersey et du Connecticut en transports en commun, comme les réseaux ferroviaires interétatiques, les bus et navettes fluviales accessibles au public, et qu'une présence renforcée des forces de l'ordre sur ces moyens de transport constitue une mesure prudente en vue de protéger la sécurité publique ; et

**ATTENDU QUE**, la récente montée de l'organisation terroriste de l'Etat islamique exacerbe encore davantage l'environnement de menaces terroristes contre l'Etat de New York ; et

**ATTENDU QUE**, le 24 septembre 2014, en réponse à cette préoccupation croissante d'activités terroristes, l'Etat de New York et l'Etat du New Jersey ont formalisé un partenariat de contre terrorisme par le biais d'un protocole d'accord, par lequel, en réponse à l'environnement de menaces actuel, des mesures et protocoles supplémentaires de sécurité ont été adoptés dans un effort pour renforcer les dispositifs de sécurité de la région des deux Etats ; et

**ATTENDU QUE**, au cours des derniers mois, des membres de l'Etat islamique ont utilisé les médias sociaux pour appeler de manière répétée les sympathisants à perpétrer des attentats au sein des Etats-Unis et les pays occidentaux de toutes les manières, notamment au moyen d'un couteau ou d'une hache et en commettant des actes de violence ; et

**ATTENDU QUE**, des attentats terroristes se sont récemment produits de la même manière que l'Etat islamique les encourage comme en témoignent l'attentat récent à la hachette contre quatre (4) policiers de la Ville de New York dans le Queens, New York ; deux (2) attentats contre le personnel militaire au Canada ; et la prise de 17 otages, causant la mort de deux (2) d'entre eux, dans un café de Sydney, Australie, ce mois-ci ; et

**ATTENDU QUE**, l'Etat islamique, al-Qa'ida, et leurs partisans continuent de proférer des menaces dans l'intention de motiver les attentats terroristes à domicile aux Etats-Unis ; et

**ATTENDU QUE** les États frères de l'Etat de New York, le Connecticut et le New Jersey, ont accepté de déployer une partie de leurs forces de l'ordre pour renforcer la sécurité dans les trains de banlieue, les bus et navettes fluviales depuis et vers l'État de New York ; et

**ATTENDU QUE** les membres assermentés de la Police de l'État du Connecticut, les policiers assermentés des comtés ou municipalités de l'État du Connecticut, les membres assermentés de la Police de l'État du New Jersey et les policiers assermentés des comtés et municipalités de l'État du New Jersey sont limités dans leur autorité des forces de l'ordre dès qu'un moyen de transport traverse la frontière juridictionnelle entre le Connecticut et New York ou entre le New Jersey et New York, respectivement ; et

**ATTENDU QUE** les Etats de New York, du New Jersey et du Connecticut sont tous membres de l'organisme de gestion des situations d'urgence (Emergency Management Assistance Compact) (EMAC), qui autorise une assistance mutuelle et un partage de ressources entre les États membres ; et

**ATTENDU QUE** l'EMAC prévoit que les forces d'urgence de l'État qui les envoie, en opérant à l'intérieur des frontières juridictionnelles de l'État qui les reçoit, doivent, en vertu de l'organisme, avoir les mêmes pouvoirs (excepté en matière d'arrestation, sauf si autorisées expressément par l'État qui les reçoit), obligations, droits et privilèges que les forces de l'État qui les reçoit et dans lequel elles accomplissent des missions d'urgence ; et

**ATTENDU QUE**, afin d'utiliser les ressources policières fournies par les États membres, nous devons conférer des pouvoirs aux policiers, dont ceux en matière d'arrestation, tandis qu'ils opèrent à l'intérieur de la juridiction géographique de l'État de New York ; et

**ATTENDU QUE** la Section 88 de la Loi sur les transports ferroviaires n'autorise le surintendant de la Police d'État à nommer une personne policier ferroviaire que dans des circonstances prévues et soumises à certaines restrictions ; et

**ATTENDU QUE**, si de telles circonstances et restrictions étaient appliquées aux membres assermentés de la Police de l'Etat du Connecticut, policiers assermentés de tout comté ou municipalité de l'Etat du Connecticut, membres assermentés de la Police de l'Etat du New Jersey et policiers assermentés de tout comté ou municipalité de l'Etat du New Jersey qui servent comme policiers ferroviaires à compter du 31 décembre 2014 jusqu'au 2 janvier 2015 à 12h01, une telle application pourrait empêcher, faire obstacle à ou retarder une action nécessaire pour répondre à un attentat terroriste ou une menace de préjudice ; et

**ATTENDU QUE** la Section 29-a de Loi exécutive autorise la suspension, l'altération et la modification des statuts, lois locales, ordonnances, jugements, règles et réglementations ou parties de ceux-ci, si la conformité avec de telles dispositions devait empêcher, faire obstacle à ou retarder une action nécessaire pour faire face à un état d'urgence et l'inclusion de toutes autres modalités ;

**EN CONSEQUENCE, JE SOUSSIGNE, ANDREW M. CUOMO**, Gouverneur de l'État de New York, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution et les lois de l'État de New York, estime par les présentes qu'une catastrophe peut être imminente à laquelle les gouvernements locaux concernés seraient incapables de répondre efficacement sans aide. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution de l'État de New York et la Section 28 de l'Article 2-B de la Loi exécutive, je déclare par les présentes un état d'urgence à effet du 31 décembre 2014 ; et

**DE PLUS**, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Section 29-a de l'Article 2-B de la Loi exécutive en vue de suspendre et de modifier certaines dispositions spécifiques des statuts, lois locales, ordonnances, jugements, règles et réglementations, ou parties de ceux-ci, de toute agence en cas d'état d'urgence de l'État, si la conformité avec de telles dispositions devait empêcher, faire obstacle ou retarder les actions nécessaires pour faire face à une catastrophe, je suspends et modifie, par les présentes, provisoirement, pour la période du 31 décembre 2014 à 12h01 jusqu'au 2 janvier 2015 à 12h01, les lois suivantes à des fins de nomination de membres assermentés de la Police de l'État du Connecticut, des policiers assermentés de comté ou de municipalité de l'État du Connecticut, de membres assermentés de la Police de l'État du New Jersey et de policiers assermentés des comtés ou municipalités de l'État du New Jersey à titre de Police des transports en commun ; et

La Sous-division 1 de la Section 88 de la Loi ferroviaire, dans la mesure où elle exige que le surintendant de la Police d'État ne nomme les agents de police ferroviaire qu'à la demande d'une société, d'une compagnie de messagerie ou d'une compagnie de bateaux à vapeur, est modifiée dans la mesure nécessaire pour permettre au Gouverneur de nommer des membres assermentés de la Police d'État du Connecticut, des agents de police assermentés de tout comté ou municipalité dans l'État du Connecticut, des membres assermentés de la Police d'État du New Jersey et des agents de police assermentés de tout comté ou municipalité de l'État du New Jersey à titre d'agents de police ferroviaire, et en vue d'inclure toutes les installations et propriétés ferroviaires ou d'autobus appartenant à, exploitées par ou sous la garde ou le contrôle de l'Autorité portuaire de New York et du New Jersey ou de ses filiales, de l'Autorité du transport métropolitain ou de ses filiales, de New Jersey Transit ou de ses filiales et des navettes fluviales homologuées pour le transport des passagers en direction et en provenance de l'État de New York ; et

Les sous-divisions 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16 et 17 de la Section 88 de la loi sur les transports ferroviaires sont suspendues, comme nécessaire à la promulgation de ce décret ; et

**DE PLUS**, ce décret entrera en vigueur le 31 décembre 2014 à 12h01 et demeurera effectif jusqu'au 2 janvier 2015 à 12h01, heure à laquelle la suspension des lois pourra être étendue après considération d'une alerte continue et élevée d'attentat terroriste.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et le sceau

de l'État dans la ville d'Albany le vingt-

neuf décembre de l'année deux mille

quatorze.

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur